Envoyé en préfecture le 17/10/2026
Reçu en préfecture le 17/10/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261014-2026_10_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

7 Octobre 2026

DATE D'AFFICHAGE

9 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six
Le quatorze octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **GUILLOU** P**, DROUYER E,** Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT J.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Monsieur **ORINEL M**, excusé- pouvoir à Mr **MAILLARD** Jean-Louis
Mme **DETOC J** excusée – pouvoir à Mme **DUROT** Emeline

Ayant pris Part au vote 15

Monsieur Gilbert **DUCLOS** a été élu secrétaire

2026.10.02 **Projet Aménagement Etang du bourg : Validation pré-projet**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la réunion du 9 septembre 2026 : réunion de préparation à l'AVP avec la présentation du plan stade APS basé sur les esquisses 2 et 3 et sur le levé topographique en présence du cabinet Yris ainsi que la réunion du 8 octobre avec les élus du conseil : réunion de concertation à laquelle les élus ont validé différents éléments sur le plan APS.

Plan d'eau : Le plan présenté réduit le plan d'eau à 3 300m², la commune souhaite maintenir une surface d'au moins 4 500m² voir plus.
Les berges abîmées et conservées (partie Sud-Ouest) seront renforcées.
Renaturation du ruisseau : Le ruisseau sera renaturé à l'Est des parcelles 1 095 et 955 (zone d'étude initiale), à 10m de la limite cadastrale de la parcelle voisine 1 070. Cette dernière étant cultivée, le ruisseau renaturé s'accompagnera d'une bande enherbée non cultivable qui ne doit pas impacter la parcelle agricole. La renaturation amont, sur les parcelles agricoles 956, 959 et 888, n'est pas retenue (contraintes exploitant-terrain…).
Renouée du japon : Travailler sur la possibilité de limiter sa propagation.
Plateforme services techniques : La mairie poursuit la piste d'un nouveau site (rencontre des propriétaires d'une zone identifiée), on considère quand même que la plateforme actuelle va être supprimée.
Espace camping-car : La commune souhaite étudier la possibilité d'avoir un véritable espace dédié aux camping caristes avec vidange des eaux usées, point d'eau ou d'électricité (espace qui serait certainement payant). (pas d'accès bitumé). Nombre emplacement à définir- visites sites existants-
Borne accueil cyclos et stockage vélos : à mettre en œuvre
Feu de la Saint-Jean : un espace suffisamment vaste et sécurisé doit y être consacré. Le feu en tant que tel doit être réalisé à bonne distance de la ligne à haute tension (environ 50m actuellement) et des arbres.
Réhabilitation des sanitaires : accès sanitaires et lavabos
Création de 2 pontons : dont 1 ponton pêche avec accès aux personnes PMR
Aire de pique-nique : nouvelles tables de pique-nique (accès PMR) - nombre à définir-
Théâtre de verdure : Faire de ce lieu un théâtre de verdure –
Zone de biodiversité (panneaux explicatifs…)
Accès : De nouvelles barrières accès au site seront mises en place ; Une nouvelle sortie pourra être créée (en liaison avec le parking de la salle des fêtes).

Envoyé en préfecture le 17/10/2026
Reçu en préfecture le 17/10/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261014-2026_10_02-DE

Autres points : Le terrain de pétanque sera relié par une allée structurante, [illegible] et du complexe cours d'eau-zones humides-mare.
Les 5 peupliers à proximité du local sanitaires seront à abattre car ayant peu d'intérêt écologique et paysager, voir même gênants.
Il restera à voir la question de points lumineux ou pas (en adéquation avec la biodiversité)

Calendrier : été 2027

Considérant tous ces différents éléments

Après délibération, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE YRIS pour la poursuite de l'étude
- DEMANDE à YRIS de mettre à jour le plan avec les éléments ci-dessus
- Demande à YRIS de chiffrer le projet

Pour extrait conforme
Le Maire

